RAPPORT ANNUEL 2020





















DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE



DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL - BELGIQUE



Rue du Marché aux Poulets, 30 1000 Bruxelles Belgique



+ 32 (0) 2 203 79 08



in fo@defense desenfants.be

SUIVEZ-NOUS:



DEI-BELGIQUE.BE



DefensedesEnfantsBelgique



@DEI_Belgique



dei-belgique



deibelgique

INTRODUCTION



MOT DU DIRECTEUR



BENOIT VAN KEIRSBILCKDIRECTEUR DE DEI-BELGIQUE

Dire que l'année 2020 a été exceptionnelle est évidemment un lieu commun et DEl-Belgique n'a évidemment pas échappé aux conséquences du contexte sanitaire sur ses activités et la poursuite de son objet social.

Commençons par diriger nos pensées vers tous les enfants qui ont pris cette crise sanitaire avec toutes ses conséquences de plein fouet. Et on le sait avec le peu de recul dont nous disposons, les enfants ont été particulièrement affectés ; s'ils n'ont pas été majoritairement affectés par le virus lui-même, ils l'ont été, et sans doute plus que d'autres, par les politiques mises en place, les restrictions imposées qui ont considérablement perturbé leur vie. Bien sûr, certains enfants ont été affectés plus que d'autres, creusant encore les inégalités préexistantes.

Il nous revient maintenant d'une part d'analyser la manière dont cette crise a été gérée, les mesures prises, leur nécessité, les conséquences de celles-ci, notamment sur la santé mentale ; et d'autre part, de prendre en compte toutes ces vulnérabilités pour tirer des leçons pour le futur.

On peut espérer que le retour à une vie presque normale permettra à la plupart des enfants de faire face à la situation, leur capacité de résilience étant généralement très importante. Mais pour nombre d'entre eux, il s'agira de redoubler de soutien et de bienveillance, en leur apportant une aide particulièrement qualifiée. Et pour les publics les plus précaires, il est indispensable d'investir, si on ne veut pas « les laisser au bord de la route ».

Au niveau international aussi, les perspectives sont extrêmement importantes; l'augmentation de la pauvreté, le retour à des taux de travail des enfants qu'on n'avait plus connus depuis des années, un recul sur nombre d'indicateurs tels que la mortalité infantile, la scolarité, l'accès à la santé de base,... sans parler du nombre d'enfants qui seront devenus orphelines à cause du COVID. C'est là que l'on voit, une fois de plus, l'importance d'un système solide de protection sociale, accessible à tous, et un système de protection de l'enfance performant et capable de se renouveler pour s'adapter à des situations nouvelles.

Plus prosaïquement, les projets menés pas l'association auront aussi été impactés. Il nous aura fallu faire preuve d'imagination, de souplesse dans la réorganisation des activités ; pour nombre d'entre-elles, notamment les formations avec des jeunes (pour les projets YOUTHLAB ou BRIDGE par exemple), la dimension « tout-en-ligne » s'est avérée peu adaptée, même si « c'était mieux que rien ». Nous avons prolongé la durée de plusieurs projets pour tenter malgré tout de pouvoir conduire les activités comme prévu. Si dans une large mesure, ça aura été possible, on regrettera les situations où ça n'aura pas été le cas.

Le travail en distanciel a aussi constitué un défi particulier pour l'équipe et sa cohésion. Chacun aura fait preuve de beaucoup de flexibilité et d'adaptabilité pour continuer à travailler compte tenu des circonstances. Mais on sent qu'on a perdu en dimension humaine dans les relations de travail.

Là encore, il est trop tôt pour tirer tous les bilans de cette période et évaluer ce qu'on garde (parce que tout n'a pas été négatif dans cette crise, bien au contraire) et ce qu'on préfère éviter. Mais ce travail devra être réalisé collectivement pour repartir sur des bases solides

Tout ceci s'inscrivant par ailleurs dans un contexte de réorganisation de l'association du fait de la mise en place d'un comité de direction et des perspectives importantes en termes de dépôt de nouveaux projets et de poursuite des actions de pérennisation de l'association.

Qu'il me soit permis de remercier toute l'équipe pour son investissement au cours de l'année écoulée et sa recherche de solutions imaginatives pour pouvoir continuer à poursuivre les buts de l'association, qui sont notre raison d'être.

TABLE DES MATIÈRES

DEI - Le Mouvement	5
DEI-Belgique en quelques mots	6
Education permanente ——————————————————————————————————	8
Plaidoyer	9
Projets justice ————————————————————————————————————	
Child Friendly Justice In Action!	16
Dans la peau de	
Projet Palestine Projet Palestine	20
ADEVIO	22
LA CHILD	24
YouthLab	26
Projets protection de l'enfance	28
BRIDGE	29
PARCS	31
Lutte contre la Violence à l'égard des enfants	33
Les nouveaux projets en 2020	34
Communication	36
Finances ————————————————————————————————————	37
L'équipe	38



DEI-LE MOUVEMENT





L'ONG Défense des Enfants International est présente sur les 5 continents





Défense des Enfants International (DEI) est un mouvement mondial composé de sections nationales et de membres associés actifs sur les cinq continents. Chacune des sections nationales de DEI travaille sur les problématiques les plus pertinentes pour son contexte national. Il a été **fondé en 1979, année mondiale des enfants**.

Le **Secrétariat International** est basé à Genève, en Suisse. Il joue un rôle crucial dans le lobbying et la défense des droits des enfants au sein des mécanismes des droits humains des Nations Unies. La **Fondation « World Service »** basée à Bruxelles a été créé en 2016 pour défendre les intérêts de DEI auprès des institutions européennes.

Mandat et vision 🕼

Notre mandat est de surveiller et mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant au niveau local, national et international.

Notre vision est que les enfants, en tant qu'êtres humains, doivent pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux avec dignité, dans une société juste et responsable.

Dans tout ce que nous faisons, nous aspirons à travailler de manière transparente, responsable, durable et à faire une réelle différence sociale.

Une gouvernance participative unique

Une **assemblée générale internationale** est organisée tous les quatre ans pour valider le cadre stratégique du mouvement. Chaque section nationale est représentée.

Le **Conseil exécutif international** est l'autorité de gouvernance de DEI. Il est composé de huit membres des Sections nationales. Ils se réunissent jusqu'à quatre fois par an pour statuer sur les orientations stratégiques du Mouvement.

Un **comité consultatif** composé d'experts renommés dans le domaine des droits de l'enfant et de la gouvernance nous fournit un appui technique régulier.

DEI-BELGIQUE





Nos objectifs





PROTÉGER ET DÉFENDRE



COMBATTRE toute forme de violence et de discrimination



RENFORCER
les capacités des professionnels



DONNER UNE VOIX aux enfants et un accès

Actions



Lobbying et plaidoyer

Education aux droits de l'enfant Outils et prises de position

Recherche et expertise

Actions légales

Notre travail est régi par les principes énoncés dans la CIDE et les normes internationales relatives aux droits humains

L'intérêt supérieur de l'enfant



La non discrimination



La participation des enfants

NOS DOMAINES D'ACTION

La justice adaptée aux enfants

Nous œuvrons pour que la **justice soit plus** accessible pour les enfants, qu'ils comprennent mieux ce qui s'y passe et qu'ils puissent y recourir le jour où leurs droits ne sont pas respectés. Nous agissons aussi auprès des professionnels pour que la **justice soit spécialisée et adaptée** lorsqu'un enfant se retrouve en conflit avec la loi ou impliqué dans une procédure judiciaire (demande de protection internationale, audition dans une procédure etc.).

Enfants et migration

DEI-Belgique s'engage pour la défense des droits des enfants migrants, particulièrement vulnérables à différentes formes de violences. Nous travaillons en particulier sur les thématiques de violences basées sur le genre à l'encontre des enfants migrants ainsi que sur l'accès à la justice pour les enfants dans la migration.

Nos actions portent tout particulièrement sur la formation des professionnels travaillant au contact de ces enfants, afin de les sensibiliser à la question des droits de l'enfant et les aider à développer leurs capacités pour un meilleur accompagnement.

Lutte contre la violence à l'égard des enfants

La lutte contre la violence à l'égard des enfants et la protection de l'enfance sont centrales à nos actions. Nous militons notamment pour l'interdiction des violences dites éducatives ordinaires en Belgique. Nous plaidons également pour la mise en place de politiques de protection de l'enfance dans toutes les structures qui travaillent pour ou avec les enfants.









EDUCATION PERMANENTE

DEI-Belgique est agrée comme organisation d'Education Permanente par la **Fédération Wallonie Bruxelles**. A ce titre, l'association élabore des outils pédagogiques, organise des formations en droits de l'enfant, rédige des analyses, réalise des études ou des recherches participatives, développe des campagnes et met à disposition son expertise aussi bien auprès du grand public qu'auprès des instances belges et internationales. **Toutes nos réalisations sont disponibles sur notre site internet WWW.DEI-BELGIQUE.BE**

OUTILS PÉDAGOGIQUES LES THÈMES

- La justice adaptée aux enfants
- Les violences basées sur le genre envers les enfants et les jeunes migrants
- La protection de l'enfance dans les activités de sport et loisirs



ETUDES ET RECHERCHES

- « Child friendly justice in action » : Rapport national Belgique Mise en oeuvre des principes de la justice adaptée aux enfants dans la procédure de protection internationale en Belgique
- Violence basée sur le genre: Rapport final issu de la collecte de données réalisée dans le cadre du projet BRIDGE
- Approche droits de l'enfant dans la prise en charge de l'extrémisme violent : pistes et perspectives (projet ADEVIO)
- Le rapportage pour le Pacte des droits civils et politique,
- La détention des enfants pour raison de migration et le rapatriement des enfants belges détenus en Syrie.

LES FORMATIONS

- · Les châtiments corporels
- La quête des origines
- Les droits de l'enfant dans le cadre du placement
- La justice adantée aux enfants
- La traite des enfants
- · Le droit de l'enfant dans les médias
- Les enfants privés de liberté
- Les violences basées sur le genre envers les enfants et jeunes migrants - formations pour les professionnels (Bridge)
- Initiation aux droits de l'enfant

PERSONNES FORMÉES EN 2020



ANALYSES

- Renforcer les droits de l'enfant en famille dans les procédures de protection internationale : 1. Information et participation
- Renforcer les droits de l'enfant en famille dans les procédures de protection internationale : 2. Intérêt supérieur de l'enfant
- Renforcer les droits de l'enfant en famille dans les procédures de protection internationale : 3. Renforcer les capacités
- Renforcer les droits de l'enfant dans les procédures administratives et de justice liées à la migration : *Mettre en oeuvre des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants*
- Discussions de cas (dans le cadre du projet BRIDGE)
- Regards d'enfants migrants sur la violence basée sur le genre (projet BRIDGE)
- Un état des lieux des connaissances et capacités des professionnels du réseau officiel d'accueil (projet BRIDGE)
- Les violences dites éducatives ordinaires : état des lieux

PLAIDOYER





Le plaidoyer, qu'est-ce que c'est?

Le plaidoyer désigne un ensemble d'activités menées par des acteurs de la société civile visant à influencer les autorités ou le grand public pour que les droits humains soient mieux respectés. Les activités de plaidoyer menées par DEI s'appuient sur le droit international des droits de l'enfant. Nous agissons pour faire cesser les violations des droits de l'enfant que nous constatons à travers l'ensemble de nos activités.

Focus sur les activités et thématiques phares de 2020





Les violences dites éducatives ordinaires (VDEO)



Droits des enfants affectés par la migration



Enfants privés de liberté : l'étude mondiale



Les Nations Unies, un levier important pour le respect des droits de l'enfant

LES VIOLENCES DITES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (VDEO)



Tirer les oreilles, menacer, faire du chantage, donner une claque... Les violences dites éducatives ordinaires (VdEO) concernent toutes les formes de violences physique, verbale ou psychologique infligées aux enfants dans un but prétendument éducatif.

Notre travail vise l'**adoption d'une législation interdisant les VdEO**, en gardant à l'esprit qu'une loi est indispensable mais ne suffit pas. Elle doit s'accompagner de campagnes d'information et de sensibilisation de la population et de mesures de soutien à la parentalité. Des échanges prometteurs sont en cours avec la présidente de la Commission Enfance de la FWB afin que soit adopté un décret « chapeau » interdisant l'utilisation de la violence envers les enfants dans tous les secteurs. Au niveau fédéral, des contacts ont été pris avec le cabinet du Ministre de la Justice et de certains parlementaires.



Afin d'appréhender les perceptions et les usages des VdEO en Belgique, nous avons mené un **sondage** entre le 10 et le 13 mars 2020 avec la société Dedicated. Nous constatons que l'utilisation de la violence envers les enfants reste un réel problème en Belgique, parallèlement à un manque de connaissances sur les conséquences néfastes des violences sur la santé des enfants - largement démontrées dans de nombreuses études scientifiques - mais aussi sur le cadre légal sur le sujet. Ce sondage a également permis de montrer que 74% des répondant·es se positionnent comme favorables à l'adoption d'une loi d'ordre non punitif



DROITS DES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA MIGRATION

Les enfants concernés par la migration rencontrent de grandes difficultés pour accéder à leur droits notamment : à l'éducation, à la santé (physique et mentale), à un logement, à une vie de famille. DEI réaffirme : un enfant est toujours et avant tout un enfant et doit être traité comme tel, peu importe son statut migratoire ou celui de ses parents.

Le respect de leurs droits fondamentaux dépend pour beaucoup de procédures administratives et de justice. Or, celles-ci ne leur sont que très peu adaptées à leur situation. Ainsi, **DEI se positionne pour une** meilleure mise en œuvre des Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, revendication au cœur du projet Child Friendly Justice in action! Ce sujet a été promu par l'association en 2020 notamment grâce au développement et à la promotion auprès d'autorités compétentes de *Position papers* relatifs aux procédures de protection international pour les enfants en famille en Belgique. Un plaidoyer au niveau de l'Union européenne a également été développé en partenariat avec DEI Grèce et DEI Italie portant plus largement sur toutes les procédures liées à la migration.





Manifestation devant le Parlement européen en solidarité avec les réfugiés du camp de Moria en Grèce le 17 septembre 2020



La détention pour des raisons de migration a un impact profond et durable sur la santé physique et mentale et le développement des enfants : risque accru de dépression et d'anxiété, et symptômes comparables à ceux du syndrome de stress post-traumatique, comme des insomnies, des cauchemars et l'énurésie. Un consensus international émerge actuellement pour affirmer que détenir un enfant pour des motifs liés à la migration est contraire au droit international, particulièrement à la CIDE . Ainsi, en plus de contester les modalités de la détention des enfants devant le Conseil d'Etat, DEI exige l'adoption d'une loi qui interdise absolument de détenir ces enfants.

Image du Centre 127 bis où sobnt détenus des familles avec enfants

PRIVATION DE LIBERTÉ DES ENFANTS : L'ÉTUDE MONDIALE



La CIDE précise que la privation de liberté d'un enfant ne peut être qu'une mesure de dernier ressort, qui doit être conforme à la loi et être d'une durée aussi courte que possible. Par ailleurs, lorsqu'il est privé de liberté l'enfant ne doit pas être privé de ses autres droits.

Des enfants sont privés de liberté dans différents contextes, l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté s'est spécifiquement penchée sur 6 situations dont : l'administration de la justice (en Belgique c'est notamment le cas des enfants placés en Institution Publique de Protection de la Jeunesse) ; la rétention en contexte migratoire ; les enfants vivant en prison avec un parent (en Belgique des bébés jusqu'à trois ans peuvent vivre en prison avec leur mère) et les enfants placés en institutions (par exemple certaines institutions de type orphelinats, institutions psychiatriques ou encore institutions pour enfants porteurs de handicap).



En 2020, DEI a souhaité attirer l'attention sur ces enfants en promouvant l'étude et a notamment coorganisé avec l'intergroupe sur les droits de l'enfant du parlement européen une présentation de ses résultats à l'attention de parties prenantes à l'échelle de l'Union Européenne.



C'est le nombre d'enfants privés de liberté à travers le monde

Dans la plupart des cas, les conditions de détention sont déplorables et ne satisfont pas aux standards internationaux!



Consciente de l'importance des mécanismes des Nations Unies comme levier pour les droits de l'enfant, DEI intervient régulièrement dans ceux-ci.

Les mécanismes des traités: les neuf Conventions clés des Nations Unies en matière de droits fondamentaux ont un comité d'experts. Des cycles de rapportage sont organisés à intervalles réguliers. Les Comité examinent la mise en œuvre de la Convention dans un Etat donné en s'appuyant sur un rapport établi par celui-ci et des rapports alternatifs élaborés par des institutions indépendantes ou des organisations de la société civile. En 2020, à l'image de plusieurs autres, l'examen de la Belgique par le Comité contre la torture (CAT) a été reporté, il aura lieu en juillet 2021, DEI Belgique remettra avec des partenaires un rapport alternatif. En 2020, DEI Belgique a contribué au rapport de la Plateforme Justice pour tous pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.





L'examen périodique universel: est un processus du Conseil des droits de l'homme au cours duquel les Etats membres du Conseil passent en revue les réalisations de leurs pairs en matière de droits humains. Afin que les droits de l'enfant bénéficient d'une attention suffisante au cours de ce processus, DEI Belgique a contribué au rapport alternatif remis par la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant. L'association continue de suivre et informer le processus en 2021.

Les procédures spéciales : le système de protection des droits humain des Nations Unies repose aussi sur des experts indépendants. En 2020, DEI Belgique a contribué, via le secrétariat international de DEI, à la première revue régionale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières pour la région UNECE (qui couvre notamment l'Europe). Par ailleurs, en partenariat avec la **Plateforme mineurs en exil** et le **Secrétariat international de DEI**, DEI-Belgique a remis un rapport au Rapporteur Spécial pour les droits humains des migrants dans le cadre d'une consultation intitulée « Mettre fin à la détention des enfants dans le cadre de l'immigration et leur rechercher un accueil et des soins adéquats pour eux ».



TRAVAILLER EN RÉSEAU POUR UN PLAIDOYER PLUS IMPACTANT ET CONCERTÉ



DEI Belgique est active dans de nombreuses plateformes ou coalitions d'organisations et une grande partie du plaidoyer mené se fait donc en réseau. Cela permet de porter un message commun qui a, dès lors, une plus forte portée.

En 2020, l'association a mené un plaidoyer actif en matière de droits des enfants dans la migration notamment grâce à son implication comme membre de la **Plate-forme mineurs en exil**. Au niveau européen, l'association est active au sein de la Initiative for Children in Migration qui rassemble des organisations actives en matière de plaidoyer pour les droits des enfants migrant au niveau de l'Union.



Espace de concertation privilégié entre acteurs des droits de l'enfant, la CODE a permis de créer des collaborations solides entre DEI-Belgique et certains autres membres, notamment pour le projet BRIDGE.

L'association porte également un plaidoyer fort concernant les droits des enfants privés de liberté grâce en contribuant aux activités de la coalition OPCAT: une coalition informelle d'associations de défense des droits fondamentaux qui promeut la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) et la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture.

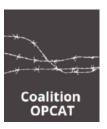
DEI est membre de l'organe d'avis de la **Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant** qui a, en 2020, publié deux avis :

- l'un relatif aux droits des enfants dans la migration en Belgique et
- l'autre concernant la Covid-19 et portant des recommandations à l'attention du groupe d'experts en charge de l'exit strategy.

Par ailleurs, l'association promeut un meilleur accès à la justice pour les enfants en étant un membre actif de la **Plateforme Justice pour tous**.













On ouvre l'œil : aperçu d'enjeux ayant fait l'objet d'activités de plaidoyer en 2020

Relocalisations depuis Moria

Après les incendies survenus dans le camp de Moria en Grèce, plus de 12 000 personnes se sont retrouvées dans une détresse et un dénuement total. Parmi eux, des milliers d'enfants dont 400 étaient non accompagnés. DEI-Belgique s'est joint à l'initiative portée par l'organisation Refugee Rights Europe et appelle régulièrement les Etats européens, notamment la Belgique, à accueillir d'urgence les personnes déplacées.





Rapatriement des enfants belge dans les zones de conflit

Des enfants belges survivent encore dans les deux camps de détention gérés par les autorités Kurdes dans le nord-est de la Syrie. Les conditions humanitaires y sont désastreuses et mettent en danger leur survie. DEI-Belgique insiste sur la nécessité d'identifier et rapatrier dans les meilleurs délais tous ces enfants et de leur fournir une assistance urgente, quel que soit leur âge ou leur degré d'implication présumée dans le conflit armé ; ils doivent, dans toute la mesure du possible, être rapatriés avec leurs parents.

Dessaisissement

Le "dessaisissement" est la possibilité laissée au juge de la jeunesse de se dessaisir d'une affaire concernant un mineur qui avait entre 16 et 18 ans au moment des faits au profit d'une autre juridiction qui le jugera selon le droit pénal commun et la procédure pénale commune. Le dessaisissement est contraire aux standards internationaux relatifs à la justice des enfants et en particulier la CIDE en ce qu'il permet de juger un mineur comme s'il était majeur. DEI Belgique plaide régulièrement et depuis de nombreuses années pour que les autorités mettent fin au dessaisissement.



Stratégie droits de l'enfant de la Commission Européenne

Avant d'adopter en Mars 2021 la première stratégie globale de l'UE sur les droits de l'enfant, la Commission Européenne a ouvert des consultations de la société civile à ce propos en 2020. Saisissant cette opportunité de promouvoir les droits de l'enfant dans l'action de l'Union Européenne, DEI Belgique a remis un avis transversal, a contribué à un avis portant spécifiquement sur la justice adaptée aux enfants coordonné par Terre des Hommes et a remis un avis spécifique concernant les droits des enfants palestiniens en collaboration avec DEI Palestine.

Enfants palestiniens face à la justice militaire

Dans le cadre du projet en collaboration avec DEI Palestine, DEI Belgique conduite des activités de plaidoyer visant à promouvoir les droits des enfants palestiniens face aux arrestations, poursuites et détention par l'armée israélienne, ce à la fois au niveau européen et belge.





NOS PROJETS POUR LA

JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS

CFJ IN ACTION!

CHILD FRIENDLY JUSTICE IN ACTION



Selon l'Unicef, des millions d'enfants ont affaire à la justice chaque année dans le monde. Pourtant, les systèmes de justice n'ont pas été conçus à l'origine pour répondre aux besoins des enfants. Des procédures longues, un langage compliqué et des environnements stressants sont des descriptions courantes utilisées par les personnes qui sont en contact avec la justice. Ce sont des qualificatifs diamétralement opposés aux sentiments de soutien, de bienveillance et d'équité que devraient susciter les interactions avec les systèmes de justice, en particulier pour les enfants.

Selon Eurostat, près de **200.000 enfants**, accompagnés ou non, ont été impliqués dans une procédure d'asile à travers les vingt-sept États membres de l'Union européenne en 2019. Cela représente près d'un tiers du nombre total de personnes ayant demandé l'asile dans l'Union européenne cette année-là.

Un environnement non adapté aux enfants ne favorise pas sa participation comme on peut le constater par le témoignage d'un des enfants accompagnés qu'on a rencontré dans le cadre du projet : " Je voudrais pouvoir mieux expliquer ma situation. Les gens parlent à ma place, on ne peut rien dire, je ne peux donc pas expliquer mon problème "

Un enfant inscrit en annexe de la demande d'asile de ses parents



CFJ in Action a pour objectif de promouvoir une adaptation des procédures administratives (protection internationale, séjour, prise en charge alternative) aux besoins spécifiques des enfants, en suivant les prescriptions des Lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une Justice adaptée aux enfants .

Activités et réalisations en 2020

Les partenaires du projet ont mené une **recherche action** dans chacun de leur pays qui a inclus :



Des interviews de professionnels



Des ateliers participatifs avec les enfants



De la recherche documentaire

Le projet s'est ponctué par un **événement en ligne au niveau européen** et **trois séminaires nationaux** (Grèce, Espagne et Tchéquie).



Dans un premier temps, chaque partenaire du projet a développé un **Rapport national** qui avait pour objet d'évaluer la mise en œuvre des Lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants lors des différentes étapes de la procédure administrative de demande de protection internationale d'un enfant (accompagné ou non selon les pays partenaires du projet). Il entend souligner les obstacles à la mise en application de ces lignes directrices aux différentes étapes de la procédure, mais également mettre en avant les pratiques inspirantes.





Ces rapports nationaux ont permis d'élaborer un apport de synthèse mettant en avant les principaux défis et recommandations à l'application des principes de la justice adaptée aux enfants. Grâce à tout ce travail, nous avons également développé la « Boite à outils favorisant l'intégration des principes d'une justice adaptée aux enfants dans les procédures administratives et judiciaires ». Ce dernier document se veut des plus pratiques et est amené à évoluer au fil du temps. Il sera disponible en français, anglais, grec, néerlandais, tchèque et italien.



Projet financé par le Programme Erasmus+ de la Commission européenne



Coordonné par : DEI-Belgique



En partenariat avec les sections européennes du mouvement Défense des Enfants International



DANS LA PEAU DE... (UN AVOCAT UN JUGE, UN PROCUREUR)





Comprendre le système judiciaire est une condition nécessaire pour défendre et exercer ses droits. C'est la raison pour laquelle notre projet a pour vocation de faire connaître le monde de la justice aux jeunes, eux, qui trop souvent ignorent son fonctionnement et se retrouvent démunis face à cette immense machine. Le projet « Dans la peau de... (un juge, un avocat, un procureur, etc.) » a vu le jour en septembre 2019. Il est mené par DEI-Belgique, en partenariat avec l'association Jeunesse & Droit.



Le projet Dans la peau de.. (DLPD) vise à permettre à des jeunes entre 12 et 18 ans en Wallonie de se familiariser avec la justice, plus particulièrement la justice des mineurs par le biais d'ateliers interactifs.

Comment se passe un atelier DLPD?



Accueil, présentation



Présentation des acteurs et de leur rôle à partir d'extraits de série, et échange avec les jeunes



Focus sur les droits procéduraux : quizz en équipe



Quizz sur le parcours du jeune pour récapituler les acteurs vus précédemment et situer dans le temps leur intervention tout au long de la procédure



Préparation du procès fictif en sous-groupes



Procès fictif et briefing après chaque cas par le professionnel de la justice présent



Intervention du professionnel (avocat, procureur ou juge) : échange avec les jeunes sur son expérience, son métier, etc.



Evaluation: retour sur expérience et synthèse



3h30 d'atelier







Les ateliers DLPD en 2020 en quelques chiffres :





26 classes visitées



20 avocats mobilisés



En raison de la crise sanitaire, de nombreux ateliers -ont été annulés. Cependant, cela a permis d'amorcer une réflexion sur un outil pédagogique en ligne à destination des professeurs. L'idée serait de créer un **atelier totalement virtuel et tout le temps accessible**. Grâce aux évaluations des élèves, professeurs et professionnels de la justice, nous pouvons dire que l'approche interactive a porté ses fruits. D'autant plus que les résultats obtenus montrent une participation très active des jeunes durant l'atelier. Ce fut aussi l'occasion d'aborder des débats comme les violences policières, les violences éducatives ordinaires ou encore le harcèlement.

A travers ce projet, des **outils pédagogiques ont été créés** (brise-glace, quizz, parcours du mineur délinquant, procès fictif, kit pour le professeur, mémo-justice pour les élèves) et des partenariats enrichis (Jeunesse & Droit, Fédération Wallonie-Bruxelles, établissements scolaires, avocats, etc.).

Le Kit de l'enseignant



Le projet a d'ailleurs été renouvelé en janvier 2021 et a déjà pu sensibiliser d'autres jeunes via des ateliers présentiels et virtuels. L'**outil pédagogique en ligne** est également en construction et devrait voir le jour en 2021. Il y a une réflexion également autour du Parcours du jeune (mineur délinquant et mineur en danger) car ce support présente un intérêt à être diffusé auprès des professionnels de la justice des mineurs.



Le Mémo justice

Le projet est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles :



J&D# jeunesse et droit

En partenariat avec Jeunesse et Droit:

PROJET PALESTINE



Chaque année des centaines d'enfants palestiniens sont arrêtés et détenus par l'armée israélienne.

Ces arrestations ont lieu dans un contexte très sensible et enfreignent les standards internationaux. Depuis leur arrestation, trois enfants sur quatre subissent des violences. Dans la plupart des cas, ces enfants sont accusés de jets de pierre et peuvent encourir jusqu'à plusieurs mois d'emprisonnement. A travers le projet, nous apportons à ces enfants et à leur famille un soutien socio-juridique afin de favoriser la bonne application de leurs droits.





L'objectif global est d'améliorer le respect des droits des enfants palestiniens en conflit avec la loi israélienne mais aussi palestinienne par le développement d'un environnement plus protecteur qui favorise notamment la participation des enfants.

Activités et réalisations en 2020



Soutien socio-juridique aux enfants palestiniens en conflit avec la loi palestinienne et israélienne

DEI-Palestine apporte un **soutien aux enfants en conflit avec la loi palestinienne et israélienne**. DEI-Pal a élaboré un **plan d'urgence** pour adapter ses différentes approches et interventions à la situation lié au COVID tout en poursuivant son plan de travail. En outre, DEI-Pal a créé une ligne d'intervention directe en cas d'urgence pour répondre aux besoins de ses enfants bénéficiaires et de leurs familles, afin de les aider à faire face aux conséquences de la pandémie.

A titre d'exemples concrets, en 2020, le **DEI-Palestine a réussi à clore 214 dossiers (2 filles et 212 garçons) d'enfants en conflit avec la loi israélienne** (justice militaire et civil), **139 dossiers (4 filles et 135 garçons) d'enfants en conflit avec la loi palestinienne.**



Plaidoyer politique aux niveaux belge et européen

En matière de plaidoyer, le projet vise particulièrement à promouvoir les droits des enfants palestiniens arrêtés, poursuivis et détenus par l'armée israélienne. Pour cela, nous développons et adaptons la campagne américaine « No way to treat a child » au contexte belge et européen. Nous souhaitons particulièrement sensibiliser, informer et rendre acteurs les organisations de la société civile, les acteurs politiques et institutionnels ainsi que le grand public.

En plus des rencontres avec des représentants de la société civile belge et européenne ainsi que des représentants politiques belges et européens, nous avons également fait traduire et sous-titrer en français trois vidéos de la **campagne « No Way To Treat A Child »**





Campagne "No Way To Treat A Child"
NWTTAC.DCI-PALESTINE.ORG

Financé par : Wallonie Bruxelles International (WBI)



Wallonie - Bruxelles International.be

Partenaires







ADEVIO

Approche Droit de l'Enfant dans la prise en charge de l'Extrémisme Violent



La prise en charge des jeunes impliqués dans des faits de radicalisme ou extrémisme violent (ci-après « FREV ») est trop souvent abordée de manière punitive et sécuritaire. Pourtant, ces jeunes sont bien souvent mineurs et bénéficient donc de droits spécifiques consacrés dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant.

Afin de parvenir à ce changement, nous agissons sur deux axes principaux. Le projet vise à :

- Renforcer les capacités des acteurs de terrain en contact avec ces jeunes afin que ces derniers soient mieux outillés, soutenus et encouragés dans leur travail d'importance capitale dans le processus de prise en charge de ces jeunes.
- Changer les comportements de la population et des décideurs vis-à-vis des jeunes en confit avec la loi pour FREV



Le projet ADEVIO vise à améliorer le respect des droits des jeunes en conflit avec la loi pour FREV à tous les stades de la prise en charge en vue de favoriser leur réinsertion dans la société.

Activités et réalisations en 2020



État des lieux

Cette étape a été consacrée à l'analyse du radicalisme violent en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Tunisie. Plus spécifiquement, les rapports produits dans ce cadre nous ont permis de tirer un bilan sur les pratiques et les besoins en matière de prévention, de prise en charge et de réinsertion des jeunes.



Construction d'une prise en charge intégrée de l'extrémisme violent adaptée aux droits de l'enfant

Cette phase est dédiée à l'élaboration d'outils pour soutenir les professionnels en contact avec les jeunes en conflit avec la loi pour FREV dans leur travail de prise en charge et d'accompagnement à la réinsertion.



Renforcement des capacités des professionnels

Après avoir développé un plan d'action sur la base des constats des rapports d'état des lieux, des outils ont été identifiés et seront partagés avec les intervenants de première ligne des services de prise en charge et réinsertion des jeunes en conflit avec la loi pour FREV en Tunisie. Ces outils sont en phase d'adaptation et seront partagés avec ces intervenants lors de formations visant à renforcer leurs capacités.



Plaidoyer politique

La stratégie développée lors de la première phase du projet sera mise en place afin de changer les comportements et les perceptions des décideurs politiques et des autorités. Notre position consiste à défendre que chaque jeune doit être traité de la même manière qu'il/elle soit dans un processus judiciaire pour FREV ou pour d'autres types de faits.



Évaluation

La dernière phase du projet sera réservée à l'évaluation. Durant l'année précédente, les professionnels auront eu le temps de mettre en pratique les différents outils, les différents conseils qui leur auront été donnés. Il sera alors temps de commencer à constater les changements tant dans la pratique que dans les comportements.



L'année 2020 a été consacrée à l'élaboration des **rapports d'état des lieux** de la prise en charge et réinsertion des mineurs accusés, suspectés ou condamnés pour FREV. Les résultats et recommandations issus de ces rapports ont été partagés avec une série de partenaires clés dans les deux contextes et une analyse croisée a été réalisée par DEI-Belgique pour alimenter le plan d'action du projet pour les années 2021 à 2023.

En octobre 2020, DEI-Belgique et l'Association Tunisienne des Droits de l'Enfant (ATUDE-DEI Tunisie) ont organisé une journée d'étude à laquelle ont été conviés des représentant·e·s du Ministère des Affaires Sociales (MAS) ainsi que les directeur·trice·s des Centres de Défense et Intégration Sociale en Tunisie (CDIS). Cette journée a permis d'approfondir la réflexion sur les besoins des intervenants tunisiens de première ligne en contact avec les mineurs en conflit avec la loi pour FREV. Des outils développés en Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs ont été présentés à cette occasion.

L'année 2021 sera consacrée à la sélection des outils les plus pertinents et à leur adaptation au contexte tunisien avec le soutien du Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents (CAPREV) en Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le MAS et la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) en Tunisie.



Ce projet est financé par Wallonie Bruxelles International (WBI).



Coordonné par : **DEI-Belgique**



En partenariat avec : L'association tunisienne des droits de l'enfants / DEI Tunisie



LA CHILD



Lorsqu'ils sont suspectés, accusés d'avoir commis un fait qualifié infraction, ou qu'ils ont été condamnés pour un tel fait, les enfants ont besoin de recevoir une aide juridique adaptée et de qualité. Tout au long de la procédure et à son issue, le respect de leurs droits dépend pour beaucoup de leur accès à une assistance juridique.



En application des principes de la justice adaptée aux enfants, l'aide juridique doit être adaptée aux besoins et droits particuliers de l'enfant en conflit avec la loi. La personne qui fournit l'aide légale a par exemple un rôle majeur dans l'information de l'enfant, or, bien informer un enfant sur une procédure juridique parfois complexe, sur ses droits et les issues possibles de la procédure, nécessite notamment de développer des capacités particulières de communication avec l'enfant.

L'aide juridique doit aussi être accessible. Ainsi, le système d'aide juridique doit garantir que tout enfant qui entre en conflit avec la loi ait accès dès le début de la procédure à une assistance juridique de qualité. Concrètement cela repose par exemple sur l'accessibilité géographique, financière ou encore la disponibilité et la formation des professionnels de l'aide juridique pour ces enfants.



Le projet LA Child (Legal Aid for Children), vise à renforcer les droits de ces enfants d'accéder à une aide juridique adaptée et de qualité.

Activités et réalisations en 2020: Etat des lieux de l'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi dans 14 pays européens

Le projet a une portée européenne, ses activités sont donc menées par en coopération par des associations de trois pays : la Lituanie, la Belgique et l'Albanie.

Sous la coordination du Law Institute of Lithuania, DEI Belgique a participé à la rédaction d'un rapport présentant l'ensemble des normes internationales relatives à l'aide juridique pour les mineurs en conflit avec la loi.

Afin d'établir un état des lieux de l'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi en Belgique, DEI a mené une **recherche documentaire approfondie et des recherches de terrain** ayant impliqué l'interview de 15 professionnels de la justice des enfants exerçant dans les trois régions et communautés linguistiques du pays.



Grace aux recherches documentaires menées par **DLA-Piper** dans 11 pays européens et aux recherches documentaires et de terrain mené en Belgique, en Albanie et en Lituanie par les organisations partenaires du projet, un état des lieux de portée européenne a été publié.





Toutes les productions et réalisations sont disponibles sur le site internet du projet WW.LACHILD.EU

Ce projet est financé par le programme Justice de l'Union Européenne (2014 – 2020)



Le projet est coordonné par le Law Institute of Lithuania (Lituanie).



Partenaires: Center of Integrated Legal Services and practices (Albanie) et DEI-Belgique





DEI Belgique a pu compter sur le soutien pro bono de DLA-Piper qui a mené la recherche documentaire dans 11 pays.



YOUTHLAB



Les mineurs pris en charge par la justice protectionnelle après avoir commis des faits qualifiés infraction disposent du droit d'être entendus et que leurs opinions soient prises en compte dans toutes les procédures administratives et judiciaires les concernant. Il s'agit d'un droit fondamental consacré par l'article 12 de la Convention Internationale et incorporé au dispositif règlementaire belge par l'article 22bis de la Constitution.

Pour mettre en œuvre ce droit de manière effective, la justice des enfants doit se doter d'un environnement qui facilite et encourage cette participation. L'un des leviers de ce droit à la participation est la communication adaptée aux enfants. En ce sens, le projet YouthLab se propose d'améliorer la communication en contexte judiciaire en impliquant des jeunes ayant eu des expériences avec la justice dans la formation des professionnels : il s'agit des avocats, procureurs et juges de la jeunesse.





Cette méthodologie de formation innovante a été mise au point par l'ASBL néerlandaise **Young in Prison** en 2015 et fait désormais partie intégrante du cursus de formation obligatoire des magistrats des parquets jeunesse.



L'objectif du projet **YouthLab** est de promouvoir le droit à la participation des enfants dans les procédures judiciaires les concernant.

Activités et réalisations en 2020

Après avoir réalisé une étude des besoins de formation, DEI Belgique a développé une **méthodologie** participative pour impliquer les jeunes dans la formation des professionnels.



À partir de **juillet 2020**, nous avons lancé le recrutement des jeunes à travers des partenariats avec l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, mais aussi par le biais d'autres services d'accompagnement comme les AMO et autres ASBL. **Ces partenariats ont permis de recruter 9 jeunes depuis juillet 2020.** Chaque jeune participe aux formations en fonction de ses disponibilités, le groupe reste donc ouvert aux nouvelles admissions.

Sur une base continue, DEI-Belgique se réunit avec cette équipe de jeunes pour réaliser des activités visant à recueillir leur parole. À travers plusieurs formats comme le l'interview, le théâtre, le podcast ou l'écriture, les jeunes sont invités à s'exprimer sur leurs expériences de la justice afin de construire un raisonnement critique constructif et utile aux professionnels de la justice. Les formations à destination des avocats et magistrats de la jeunesse débuteront en 2021 en format virtuel et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.





Consultation du Forum des Jeunes sur les jeunes et la justice

En parallèle, les jeunes participent aussi à des **consultations en lien avec les droits des mineurs en justice**. Ils ont ainsi contribué en 2020 à l'élaboration de la stratégie européenne pour les droits de l'enfant en apportant leurs réflexions et se préparent à présent à participer à l'élaboration d'une enquête sur les relations entre les jeunes et la justice, en partenariat avec le Forum des Jeunes.



Ce projet est co-financé par le programme Droits Égalité et Citoyenneté de l'Union Européenne.



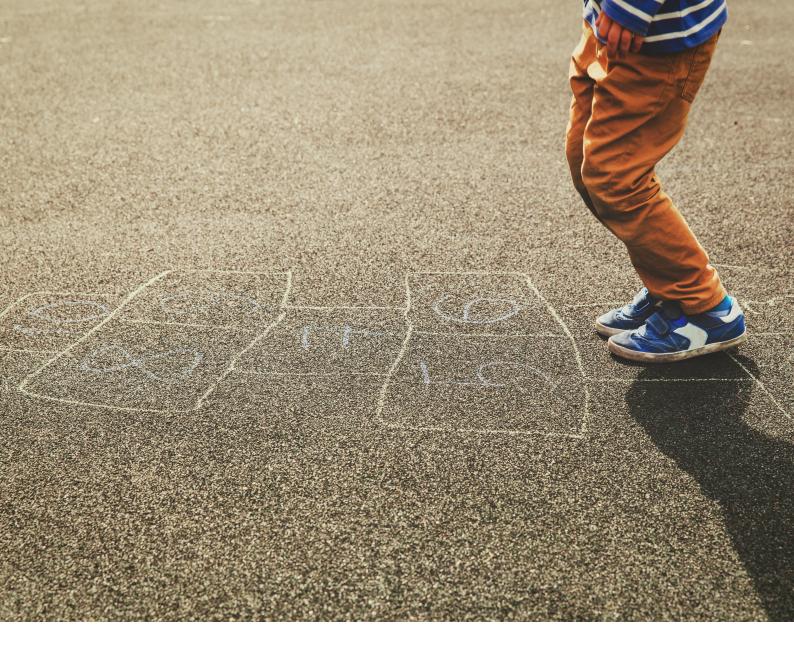
Projet coordonné par l'organisation néerlandaise **Young in Prison**



Partenaires : **DEI-Belgique** et **DEI-Italie**







NOS PROJETS POUR LA

PROTECTION DE L'ENFANCE

BRIDGE





Les enfants qui quittent leur pays, seuls ou avec leur famille, ont souvent déjà vécu des violences inimaginables. Une autre forme de violence vient jalonner le chemin des enfants migrants, y compris après leur arrivée en Belgique : la violence basée sur le genre.

La violence basée sur le genre (VBG) se dit de toute forme de violence commise contre un individu en raison de son genre. Elle prend notamment la forme de mariages précoces et forcés, de violences sexuelles, d'exploitation dans la prostitution, de violence domestique, physique, de mutilations génitales...

La VBG est omniprésente pour les enfants migrants, que ce soit dans leur pays d'origine, sur le trajet migratoire, dans le pays de destination. Les politiques de contrôle des frontières et d'accueil (notamment, les autorités chargées de la protection et de l'asile) contribuent à créer des situations à risque. Au terme de leur périple, ces enfants et jeunes accumulent les traumatismes qui portent profondément atteinte à leur développement.



Le projet Bridge (Building Relationships through Innovative Development of Gender Based Violence Awareness in Europe) a pour objectif de renforcer la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) auprès des enfants et le <u>jeunes migrants en Europe.</u>

Activités et réalisations en 2020



Collecte de données :

Cette collecte a permis de mettre en exergue la normalisation et l'intériorisation des actes de violence par les enfants qui les subissent, ainsi que la méconnaissance globale, de leur part mais aussi de celle des professionnels, des services existants d'aide et de prise en charge. Sur cette base, deux principaux axes ont orienté le travail : outiller les intervenants du réseau d'accueil pour leur permettre de mieux prévenir, détecter et réagir face aux VBG ; et donner une voix aux jeunes migrants afin qu'avec leur mots, d'autres enfants soient sensibilisés.

Infographies regroupant les principaux résultats des collectes de données auprès des enfants et des professionnels





Formation des professionnels :

Plus d'une centaine de professionnels ont pu, entre janvier et septembre 2020, bénéficier de formations interactives et exprimer leurs préoccupations concernant les VBG. Parmi les retours reçus, les participants indiquent qu'il serait « important que cette formation puisse être suivie par tous les collaborateurs, quel que soit le service », ou encore « cette formation m'a permis d'avoir plus d'outils et de pistes de solution dans le cadre de ma formation ».



Ateliers de sensibilisation

Parallèlement à cela, un groupe de « jeunes facilitateurs » a été créé et formé. Ces jeunes, ayant entre 16 et 30 ans, avaient pour point commun un parcours migratoire et une envie d'agir. Ils ont été acteurs déterminants du projet en intervenant auprès des enfants. Leur expérience de vie, leur âge et leur motivation ont permis à **plus de cinquante enfants de créer des outils de sensibilisation innovants**: un grand jeu de société, des affiches graphiques, des posters photos, une chanson de rap... Cette création a été encadrée par les jeunes facilitateurs avec l'intervention d'artistes. **Pendant 4 weekends, des enfants entre 8 et 17 ans ont ainsi pu participer à des ateliers de sensibilisation et de création d'outils autour des questions de genre et de VBG.**



Exemples d'outils de sensibilisation créés par les enfants

Tous les outils créés par les enfants et les jeunes sont disponibles en ligne sur

WWW.DEI-BELGIQUE.BE/EXPO-BRIDGE/.



Discussions de cas:

Des discussions de cas ont été organisées pour permettre de **réfléchir ensemble à des solutions autour de cas concrets**. Les collaborations fructueuses de ce projet ont également permis la création d'une multitude d'outils, à disposition de toutes et tous, notamment sur la **plateforme ChildHub** et sur notre site internet.



Ce projet est financé par la Commission Européenne (REC), l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Région Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles









Projet coordonné par Terre des hommes Hongrie



Partenaires :

Belgique (Défense des Enfants International-Belgique, FEDASIL et la Croix Rouge de Belgique) Grèce (ARSIS) Malte (Kopin) Roumanie (Terre des Hommes)

PARCS



PARCS (Pour des Activités Récréatives et de loisirs dans un Cadre Sûr) est un projet qui a été lancé en septembre 2019 et qui durera jusqu'en décembre 2021.

Les enfants disposent d'un droit de pratiquer des activités sportives et de loisirs, qui sont essentielles pour leur santé, leur bien-être et leur développement. Il est fondamental que l'environnement dans lequel ils pratiquent ces activités garantisse la protection de leurs droits, y compris contre toute forme de violence.

La prévalence de violences et abus dans le cadre des activités sportives et de loisirs est un problème peu traité en Belgique francophone. Il est donc nécessaire de sensibiliser le grand public et plus particulièrement les organisations concernées , pour instaurer directement au sein de celles-ci des formations et codes de conduite afin de leur permettre de mettre en place des politiques de protection de l'enfance adaptée à leurs besoins. Il y a également un travail à fournir afin d'accompagner ces changements par une législation pertinente.





Le projet PARCS a pour objectif d'améliorer la protection des enfants dans le cadre des activités sportives et de loisirs, notamment par une utilisation adaptée et raisonnée de l'outil que sont les politiques de protection de l'enfance (PPE).

Activités et réalisations en 2020



Etat des lieux:

En premier lieu, il semblait pertinent d'essayer de sonder les professionnels des sports et des loisirs pour comprendre ce que la protection de l'enfance, et en particulier l'outil des Politiques de Protection de l'Enfance évoquaient chez eux. Cette enquête exploratoire a suscité un engouement encourageant, et a donné lieu à **quelques constats clés**: les activités du projet semblent correspondre aux besoins de terrain et, nouvelle positive, les intervenants ont de bonnes bases de travail. Ils mettent souvent déjà des stratégies en place pour prévenir ou répondre aux violences, de manière principalement informelle. Globalement, les répondants réclament davantage d'outils concrets et formels et d'encadrement de leurs pratiques.



Diffusion d'une campagne nationale :

Parallèlement à cela, le projet PARCS souhaite sensibiliser les parents, enfants et professionnels à leurs rôles respectifs dans la protection de l'enfance dans les loisirs et sports. Pour cela, une campagne d'envergure sera bientôt lancée à destination de ces trois publics. Elle encouragera principalement les enfants et les parents à s'exprimer sur les questions touchant à la protection, et à libérer la parole autour des violences. Pour ce qui est des intervenants, l'objectif est de les encourager à adhérer à une Charte de la bienveillance, en vue de les entraîner dans un programme de soutien à la création d'une Politique de Protection de l'Enfance pour leur organisation. Des podcasts leur seront, par exemple, régulièrement envoyés. Plusieurs vidéos, visuels et textes d'interpellations ont également été créés.



Soutien des organisations :

L'un des grands objectifs du projet est de **promouvoir l'outil que sont les Politiques de Protection de l'Enfance (PPE)** comme un cadre permettant d'améliorer la prévention et la réaction face aux violences. Pour ce faire, un **Guide Pratique** doit être rédigé, qui soutiendra les intervenants sportifs et de loisirs dans leurs démarches. Une version pilote de ce Guide a d'ores et déjà été réalisée mais, pour s'assurer qu'elle corresponde bien aux besoins de terrain, **8 projets pilotes ont été lancés**. 8 structures se sont donc portées volontaires pour tester la méthodologie en enclenchant leur propre processus d'adoption d'une PPE. Pour les soutenir, une dizaine d'intervenants spécialisés ont été recrutés et formés, et œuvrent maintenant dans l'accompagnement, en binôme avec un partenaire. Ils resteront disponibles à la fin des projets pilotes pour aider d'autres organisations.





Plaidoyer:

Enfin, PARCS s'inscrit dans un cadre plus large : celui de la **législation**, notamment régionale. Celle-ci, pour différentes raisons, ne correspond pas toujours aux besoins du terrain. C'est pourquoi le projet a également à cœur de la faire progresser dans une direction toujours plus propice à garantir que les droits au développement, au divertissement et à la protection des enfants soient réellement garantis, sans concessions.



Ce projet est financé par la Commission européenne (REC)



Partenaires : DCI-Wold Service, le Délégué général aux droits de l'enfant, Yapaka







LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES ENFANTS - VAC





La lutte contre les violences à l'égard des enfants est un sujet plus que jamais d'actualité. En effet, la pandémie de Covid19 expose les enfants à un risque plus important de violence et de maltraitance. Un tiers de la population mondiale a été ou est encore confiné. Des millions d'enfants ont été ou sont encore déscolarisés. Les restrictions de mouvement, la perte des revenus, l'isolement et la promiscuité augmentent et cela entraine de plus grands risques pour les enfants de subir des violences qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles et ce, en particulier pour ceux dont la famille est déjà marquée par un certain degré de violence et de dysfonctionnement. Dès lors, aujourd'hui, il est d'autant plus important d'être attentif et de veiller à ce que les enfants évoluent dans un environnement sain et dénué de toute violence.



Le projet VAC a pour objectif est de renforcer la promotion des droits de l'enfant et, plus particulièrement, la protection de l'enfance et la lutte contre les violences à leur égard. A travers des activités ciblant, d'un côté, les professionnels et, d'un autre côté, le grand public et le politique, nous souhaitons initier un changement de comportement afin de contribuer à ce que le droit des enfants à mener une vie sans violence soit respectée.

Activités et réalisations en 2020



Nous avons organisé une série de **cinq ateliers participatifs en ligne les 8, 9 et 10 décembre 2020** avec la participation d'une trentaine de Tunisien(ne)s. Les participants sont membres des plateformes régionales de lutte contre les violences à l'égard des enfants (Direction Générale de l'Enfance, Délégués à la protection de l'enfance, Centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance, Commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et société civile).

L'objectif des ateliers était de lutter contre les violences à l'égard des enfants par la promotion des méthodes éducatives non-violentes. La formation comprenait 5 modules :

- Sondage sur la perception de la population par rapport aux violences envers les enfants outil de plaidoyer;
- Présentation des standards internationaux en matière de lutte contre les violences à l'égard des enfants ;
- Les standards tunisiens en matière de lutte contre la violence à l'égard des enfants ;
- Les conséquences et les effets de la violence sur les enfants et la société ;
- Promotion d'une éducation non-violente.

Ce projet est financé par Wallonie-Bruxelles International et réalisé en partenariat avec le Ministère de l'Enfance tunisien







LES NOUVEAUTÉS EN 2021

L'année 2020 a été également marquée par le développement de projets pour les années futures





Renforcer l'assistance juridique pour les enfants en Europe (2021- 2022)

le projet **Clear Rights**, soutenu par l'Union Européenne, vise à renforcer l'assistance juridique pour les enfants suspectés, accusés ou condamnés pour une infraction et ainsi garantir le respect de leurs droits. En particulier, le projet a pour but d'assurer aux enfants en conflit avec la loi un accès gratuit à un avocat ou une assistance juridique pro bono de qualité chaque fois qu'ils en ont besoin.



L'une des spécificités de ce projet est la création d'un Comité d'experts adultes et d'un Conseil consultatif d'enfants qui interviendront tous les deux à différents moments clés du projet, et permettra de lui assurer un gage de qualité et une dimension participative.

Ce projet est financé par le **programme Justice de l'Union Européenne**



Coordination: Terre des Hommes - Hungary





Protéger les enfants et les migrants contre toute forme de violence (2021 - 2023)

L'objectif du projet **Become Safe** est d'améliorer la protection des enfants et des jeunes migrants victimes ou à risque d'être victimes de violence, et de faire respecter leurs droits à une assistance et à des soins de qualité.

Plus particulièrement, le projet vise à :

- Renforcer les connaissances et les capacités des enfants et des jeunes quant à leur droit à la protection et aux services d'aide disponibles.
- Renforcer les capacités des professionnels pouvant avoir un impact sur la prise en charge des violences afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes migrants.
- Permettre aux enfants et aux jeunes migrants d'accéder à des services de protection et d'aide multidisciplinaire de qualité en améliorant l'orientation et la coordination entre les professionnels et les services de protection de l'enfance.

Ce projet est cofinancé par :

la DG Droit, Egalité, Citoyenneté de la Commission Européenne (DG REC)





CADRE - Children's Alternatives to Detention protecting their Rights in Europe

Ce projet a pour objectif de p**romouvoir une meilleure connaissance de la détention pour des motifs liés à la migration, des alternatives possibles et des implications en termes de droits humains. Il vise également l'élimination de la détention des enfants pour garantir leurs droits fondamentaux et leur bien-être dans l'Union Européenne.**

Ce projet est cofinancé par ;

Le Fond Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne



COMMUNICATION



Pour défendre les droits de l'enfant, il faut d'abord les connaître! C'est pourquoi DEI-Belgique place la sensibilisation aux droits de l'enfants au coeur de sa communication. Cette année, nous avons continué à augmenter notre présence en ligne et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, en proposant des contenus informatifs et accessibles au plus grand nombre. Dans toutes nos communications et diffusions, le respect du droit à l'image et de l'intérêt supérieur de l'enfant sont une priorité absolue.

Notre communication repose sur 3 objectifs :

- Informer et sensibiliser afin de promouvoir les droits de l'enfant
- Faire connaître nos actions et diffuser nos réalisations auprès d'un public cible (professionnels en contact avec les enfants), mais aussi du grand public
- Prendre position et réagir aux actualités nationales et internationales sur les droits de l'enfant



Notre site internet www.dei-belgique.be, rassemble toutes les réalisations de l'association (rapports, analyses, recherches etc...), actions de plaidoyer, les dernières nouvelles des projets et plus encore!



En moyenne, le site internet compte près de 500 visites par mois.

Notre newsletter



Chaque mois, nous diffusons une newsletter regroupant les dernières activités de l'association et des projets en cours, ainsi que les actualités en matière de droits de l'enfant au niveau belge et international.

En 2020, plus de 600 personnes étaient abonnées à la newsletter de DEI-Belgique.



Une communauté qui s'agarandit!



En décembre 2020, les réseaux sociaux de l'association comptaient :



Plus de 2300 abonnés



Plus de **660 abonnés**



Plus de **420 abonnés**

Cette année DEI-Belgique a aussi fait son entrée sur Instagram!





FINANCES



Comptes de résultats 2020

Compte	Commentaires	Recettes	Dépenses
Recettes propres	Ventes - formations - prestations	7.500	
Autres produits	Majoritairement subsides, dont projets Européens	609.743	
Services - Biens divers	Frais de fonctionnement, transfert aux partenaires, frais de déplacements etc.		224.071
Amortissement	Pour 2020		4.827
Rémunérations - Charges sociales	Salaires et charges sociales		377.721
Charges d'exploitation diverses	Subside et recettes comptées 2 fois (régularisation)		0
Produits/charges financières	Charges = frais de gestion bancaire	0	256
Produits/charges exceptionnelles	Reprises amortissements / réduction valeur	0	
Total		617.243	606.875
Résultats année (boni)		10.368	

L'ÉQUIPE EN 2020





Benoit Van Keirsbilck Directeur



Laurent BeauthierCoordinateur de projets



Eva Gangneux Chargée de plaidoyer et Chargée de projet en justice des mineurs



Clémentine Léonard Chargée de plaidoyer en protection de l'enfance



Mimona Manouach
Coordinatrice administrative
et financière



Julia Mirad Chargée de projet



Emna Mzah Miralles Chargée de projet en justice des mineurs



Emmanuelle Vacher Chargée de projet en protection de l'enfance



Cécile Wlodarczak Chargée de communication

Stagiaires



Un très grand merci à **Sophie**, **Huguette**, **Foriane**, **Blandine**, **Louise**, **Justine**, **Luz et Morgane** pour leurs précieuses contributions au travail de l'association!



Crédits images

p.11 : Le Soir.be p.13 / Photo 2 : © 2019 Sam Tai

p.19: © 2017 Wisam Hashlamoun

www.nowaytotreatachild.com







SUIVEZ-NOUS!



DEI-BELGIQUE.BE



DefensedesEnfantsBelgique



@DEI_Belgique



DEI-REI GIOLIE



deibelgique



Rue du Marché aux Poulets, 30 1000 Bruxelles Belgique



+ 32 (0) 2 203 79 08



into@detensedesentants.be

